

Information CFE-CGC – No 4

La CFE-CGC vous informe – Orvault / Rennes / Cesson

Le + syndical

LAMENTABLE !!

La semaine passée, des salariés ont reçu par courrier interne leurs médailles du travail. Un tel mode de distribution montre la haute considération portée au salarié !



Journée rencontre avec Olivier Caemard à Orvault le 16/05/06

M. Caemard nous a réaffirmé être **un défenseur** des sites de province. Il ajoute que les opérationnels s'aperçoivent (enfin ?) des compétences de la province. Dont acte.

Pour l'année 2006 les **effectifs** seront **stables** a-t-il annoncé.

La direction s'engage à anticiper les problèmes d'emploi afin d'annoncer simultanément les cessations d'activité avec l'arrivée de nouvelles. Les annonces désastreuses comme celle du sureffectif pour l'établissement d'Orvault annoncé au CCE de mars ne devrait plus se produire !!

La question du renouvellement des générations dans Alcatel est une question ouverte sans solution aujourd'hui (les CFC sont trop chers a-t-il rappelé...).

Concernant le futur site de Rennes Atalante, toutes les équipes de Cesson et Rennes doivent y déménager avec leurs matériels. L'architecture en openspace n'est pas négociable...

Alcatel fera pression sur Rennes métropole pour améliorer les transports en commun.

CE du 01/06/2006.

JJ Caraco a présenté son activité de centre CDE pour les cartes prépayées.

- L'activité est stable. L'équipe comprend 70 personnes à Orvault et il gère 50 personnes à Stuttgart. Il y a 2 autres équipes à Vélizy, ainsi que d'autres en Belgique et en Australie.
- L'affectation d'un projet à une équipe se fait de manière à répartir la charge au niveau mondial.

Le projet Safim@ge du pôle de compétitivité image et réseau est en attente de la labélisation officielle pour la réalisation d'une plate-forme matérielle à Orvault et Lannion. Un dossier de demande de subvention sera déposé mi-juin. En septembre un second projet applicatif concernant Rennes sera déposé.

Concernant le **sureffectif de 25 personnes** dans FSD/V&S (activité fixe) seules 4 personnes ont aujourd'hui une solution (dans FSD/EA - prépayé fixe).

Extraits du CR de réunion DP du 02/06/06

Le **solde des congés payés** est, en date du 22 mai 2006 de 466 jours. Le nombre de salariés concerné est de 94. Le 22 mai 2006, 56 salariés avaient une autorisation de report accordée par leur hiérarchie et validée par la DET, cela représente 333 jours dont 115 jours dus à des arrêts de travail.

+ CFE-CGC : L'ouverture d'un CET (compte épargne temps) pourrait permettre de mieux gérer ce type de problème.

La **navette** a été supprimée à compter du 10 avril 2006, le nombre de déplacements n'était pas suffisant. Pour la période du 1er mars au 9 avril 2006, seulement 28 personnes ont utilisé la navette.

+ CFE-CGC : Il est regrettable qu'il n'y ait pas une volonté forte de l'entreprise d'harmoniser les dates et heures de réunion avec celles de la navette. La suppression de la navette est une régression quand à la sécurité et aux conditions de travail.



Vos contacts locaux :

B. BARRET – ORV
Poste (2-105) 1753
Délégué syndical

R. MONNIER – ORV
Poste (2-105) 1238
Délégué personnel (sup)

B. BOUSQUET – ORV
Poste (2-105) 1031
Délégué syndical

M. GUYOMARD – REN
Poste (2-172) 1710
Délégué syndical

B. THIBAUT – ORV
Poste (2-105) 1795
Représentant syndical.

Retrouvez les dernières informations sur le BLOG : <http://www.cfecgc-alcatel-cit.org/>

Information CFE-CGC – No 4

La CFE-CGC vous informe – Orvault / Rennes / Cesson

Le + syndical

Seniors : besoin de cohérence !

L'emploi des seniors illustre les difficultés de notre société à définir le rôle et la place des salariés les plus âgés et, par définition, les plus expérimentés.

Après un quart de siècle durant lequel cette catégorie a été considérée comme une variable d'ajustement de l'emploi à coups de départs en préretraite, parfois dès cinquante ans, il s'agit de formaliser son apport avec le monde du travail. Il est temps !

Alors que l'objectif de 50 % des 55/65 ans au travail en 2010 a été adopté par l'Union européenne dès mars 2000 dans le cadre de la stratégie de Lisbonne, il est urgent de modifier nos comportements.

Pour Bernard Van Craeynest, président de la CFE-CGC, avant de parler de cumul emploi-retraite qui, actuellement, ne peut concerner qu'une faible minorité des salariés, il faut changer les mentalités. Les compétences et l'expérience doivent être entretenues et valorisées. Plus que jamais, la formation tout au long de la vie doit entrer dans les faits.

Il faut anticiper les évolutions voire les reconversions pour que chacun trouve sa place et apporte ses savoir et savoir-faire aux entreprises. Trop souvent, ces dernières années, des métiers et des techniques ont disparu en France faute de transmission par impréparation de la relève. Ce sont notre économie et nos entreprises qui sont pénalisées.

Gérer c'est prévoir : il appartient aux dirigeants de valoriser les femmes et les hommes qui constituent la première richesse de notre pays.

Arrêts de travail : soyez vigilants !

La loi du 13 août 2004 portant réforme de l'Assurance maladie a renforcé le contrôle de l'arrêt de travail prescrit par les médecins (suite à une maladie accident du travail, maladie professionnelle ou non professionnelle).

Le nouvel article L. 323-6-6 du Code de la Sécurité sociale pose un nouveau cadre au droit de sortie des patients qui sont en arrêt de travail. Auparavant, le médecin avait deux possibilités : il pouvait prescrire des horaires de sortie libres ou cocher les cases du formulaire autorisant des sorties entre 10 h et 12 h puis entre 16 h et 18 h.

Désormais, tout cela est terminé ! Le médecin n'a plus le droit de prescrire des horaires libres, et cela depuis le 1er juillet 2005. Aujourd'hui, les horaires séquencés sont remplacés par une sortie de trois heures consécutives par jour. Aux horaires libres se substitue la possibilité d'un aménagement d'horaires, justifié médicalement sur la feuille de soins, qui ne peut être qu'exceptionnel et circonstancié.

La transition entre l'ancien dispositif et le nouveau se fait difficilement car la CNAM n'a pas encore diffusé les formulaires CERFA adaptés. Aussi, malgré une information sur la loi nouvelle diffusée par la CNAM en direction des médecins et des patients, les médecins continuent d'autoriser les sorties suivant le modèle préexistant à la loi de 2004. Pourtant la CNAM leur a très clairement demandé de barrer les anciens modèles et d'appliquer la réforme ! La négligence ou l'ignorance du corps médical peut avoir de graves répercussions sur les droits des assurés.

Il faut rappeler que la personne en arrêt de travail perçoit des indemnités journalières de la part de la Sécurité sociale complétées par l'employeur ou par un système de prévoyance. Le Code de la Sécurité sociale organise les modalités de contrôle des CPAM, et l'accord sur la mensualisation, généralisé par la loi du 19 janvier 1978 rend possible la contre visite de l'employeur. Dans les deux cas, si le patient ne respecte pas ses horaires de sortie, il peut voir le versement de ses indemnités suspendu.

Aussi, patient ou futur patient soyez très vigilant ! Exigez de votre médecin l'application stricte de la loi. Un adhérent CFE-CGC s'est récemment fait contrôler pendant son absence à son domicile, à l'instigation de son employeur, alors qu'il bénéficiait du régime des sorties libres. Le résultat s'est très vite fait sentir puisque l'employeur a de suite cessé de lui verser le complément de son salaire, en arguant du fait que le médecin ne pouvait plus autoriser des horaires de sortie libres !

Aussi, en attendant les nouveaux formulaires délivrés par la CNAM, n'hésitez pas à devenir le conseiller de votre médecin, cela vous évitera de désagréables surprises.

Bernard Salengro,
délégué national CFE-CGC



Vos contacts locaux :

B. BARRET – ORV
Poste (2-105) 1753
Délégué syndical

R. MONNIER – ORV
Poste (2-105) 1238
Délégué personnel (sup)

B. BOUSQUET – ORV
Poste (2-105) 1031
Délégué syndical

M. GUYOMARD – REN
Poste (2-172) 1710
Délégué syndical

B. THIBAUT – ORV
Poste (2-105) 1795
Représentant syndical.

Retrouvez les dernières informations sur le BLOG : <http://www.cfecgc-alcatel-cit.org/>